

Objectifs	Donner aux stagiaires les connaissances indispensables à l'exercice de leurs nouvelles fonctions dans un service de sécurité incendie
Public	Sous-officiers des Sapeurs-Pompiers titulaires du PRV2 qui désirent obtenir l'équivalence SSIAP3 ou les titulaires d'un DUT Hygiène Environnement.
Prérequis	<ul style="list-style-type: none"> • Titulaires du DUT " hygiène et sécurité environnement : option protection des populations-sécurité civile " • Ces dispositions concernent les personnes titulaires du DUT " hygiène et sécurité environnement : option protection des populations-sécurité civile " conformément aux paragraphes 1 et 2 de l'article 6 de l'arrêté du 2 mai 2005 • Soit AFPS ou PSC1 acquis depuis moins de 2 ans soit CFAPSE, PSE1 ou SST en cours de validité
Durée	5 jours soit 35 heures
Date – Planning – Délai d'accessibilité	Sessions tout au long de l'année – planning disponible sur le site internet au semestre – Accessible en 1 journée
Modalité d'accès	Financement personnel – plan de formation entreprise- Fonds FNE – POE – AIF France Travail
Lieu	En centre
Coût	Nous consulter
Nb participants	1 à 12 participants

Programme Pédagogique

Séquence 1 : Le feu et ses conséquences (4 heures)

- Mise en œuvre des moyens d'extinction

Séquence 2 : Le management de l'équipe de sécurité (12 heures)

- Organiser le service
- Notions de droit civil et pénal

Séquence 3 : Le budget du service sécurité (8 heures)

- Suivi budgétaire du service
- Fonction achat
- Fonction maintenance

Méthodes pédagogiques

Démonstrative, interrogative, de découverte et expérientielle

Moyens pédagogiques

Matériels : Salle de formation, ordinateur, vidéoprojecteur, livret pédagogique, matériel pédagogique imposé par l'arrêté du 02 mai 2005

Humains : 1 formateur

Modalités d'évaluation

Avant la formation :

- QCM de positionnement – 10 questions

Après la formation :

- Epreuve théorique QCM validation des acquis – 40 questions – 40 minutes
- Epreuves pratiques :
 - Rédaction d'une notice technique de sécurité, à partir de plans portant sur un groupement d'établissement non isolés de 1re catégorie ou 2e catégorie – 2h30
 - Epreuve orale devant le jury – 15 minutes

Accessibilité aux personnes en situation d'handicap

N'hésitez pas à nous contacter. Nous analyserons avec vous la meilleure formule de formation adaptée à votre situation. Retrouvez plus d'informations sur l'accès à la formation pour les personnes en situation d'handicap sur le site de l'AGEFIPH - Référent PSH : Christine MEROUZE (02 33 23 19 91)

Contacts

Administratif et Commercial : Maeva TYMEN et Virginie BARBEY

Mail : accueil@academydelaformation.com

Taux de réussite en 2023 : 0%

Taux de satisfaction 2023 : 0/5 - 0%